

Non à une fusion, oui à des rapprochements renforcés



La nouvelle commune porterait le nom de Sierre, une perte identitaire pour certains.

Les trois partis grônards ont relevé la pertinence du pré-rapport présenté par SEREC en septembre dernier. Tous relèvent le peu d'enthousiasme que la fusion entre Sierre, Chalais, Chippis et Grône a soulevé dans la population grônarde.

L'UDC Grône précise que selon le sondage effectué auprès des habitants de la Commune, 7 réponses sur 10 contenaient des connotations défavorables. Il souligne

également l'importance qu'a joué l'aspect identitaire dans ce projet. « La crainte, légitime, d'être absorbé par une grande entité, sans réelle cohérence géographique, provoque un certain malaise au sein de la population. » selon l'avis communiqué par Pascal Torrent.

Le PDC dans sa prise de position met également en avant certains facteurs contraignants telle que l'absence d'intégration

dans le pré-rapport de l'ensemble des investissements projetés par la future commune. « La fusion des communes aurait entraîné une perte globale de péréquation financière (recettes de CHF 1.5 Mo pour la commune de Grône), ce qui aurait certainement été assortie d'une adaptation à la hausse du coefficient d'impôts. Les tarifs de distribution de l'eau potable devraient être revus à la hausse pour s'accorder sur l'actuelle commune de Sierre » relève encore le PDC dans sa prise de position.

La fusion des communes aurait entraîné une perte globale de péréquation financière... assortie d'une adaptation à la hausse du coefficient d'impôts.

Le PLR soutient comme les deux autres partis la volonté d'accroître les collaborations intercommunales, faisant peut-être un jour d'une fusion, un mariage de raison, sans précipitation.

Fusion des communes de Sierre, Chippis, Chalais et Grône Recommandation du Conseil communal

Le Conseil communal, en séance du 15 décembre 2020, a été appelé à se déterminer sur le pré-rapport de fusion des communes de Sierre, Chippis, Chalais et Grône et à formuler une recommandation à l'intention de l'exécutif qui entrera en fonction au 01.01.2021.

Après avoir pris connaissance du pré-rapport de fusion et de ses conclusions, de la prise de position des différents partis politiques, le Conseil communal

n'est pas convaincu que ce projet apporte actuellement un plus aux communes concernées.

Aussi, il recommande de privilégier une situation de statu quo tout en étant ouvert à une intensification des collaborations intercommunales qui pourraient amener, à terme, à une fusion naturelle de plusieurs communes.

Le Conseil communal tient à remercier toutes les entités et personnes qui se sont engagées dans cet ambitieux projet pour

l'excellente collaboration qui a prévalu tout au long du processus.

Il profite de l'occasion pour souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'années et ses vœux de bonne santé à toute la population grônarde.



Réalisation: Burgener Communication
Ce document a été imprimé sur un papier respectueux de la nature.



GrôneInfo

N° 8 — Décembre 2020

Projet de fusion: un long chemin parcouru

Comité de pilotage, groupes de travail et de réflexions, ateliers participatifs, sondages de la population, que de démarches pour aboutir à une vision, à des principes capables de régir la nouvelle Commune qui émergerait des volontés de Sierre, Chippis, Chalais et Grône, ceci à la lumière d'une analyse financière... le projet de fusion, c'est un peu un chemin de croix ou une façon de reconsidérer nos réalités mutuelles quand on a le sentiment d'être à la croisée des chemins...



De façon générale, quand des communes ressentent le besoin de fusionner, c'est qu'elles sont motivées par les raisons suivantes:

- Bénéficier d'un appareil administratif mieux adapté pour traiter des tâches dont le volume et la complexité vont crescendo.
- Développer des prestations supplémentaires attendues des citoyens, ceci en pouvant s'appuyer sur davantage de moyens.

UNE THÉMATIQUE EST APPARUE PRIORITAIRE POUR L'ENSEMBLE DES QUATRE COMMUNES, CELLE DES SERVICES À LA POPULATION

- Récupérer ou garder la maîtrise de certaines tâches ou prestations au niveau intercommunal.
- Constituer une commune dont le poids comptera plus sur un plan régional ou cantonal.
- Faire face à la difficulté des autorités communales à se renouveler.

À noter qu'en Valais, c'est l'article 4.3 ss de la loi sur les communes adoptée en 2004 et mise à jour en 2012, ainsi que l'ordonnance sur les fusions de communes du 25 janvier 2010 qui règlent les modalités relatives aux fusions de communes.

Un pré-rapport a été soumis par SEREC en septembre dernier. Les Conseils municipaux ont ensuite transmis cette synthèse aux représentants des partis politiques des communes concernées. Ces partis ont eu jusqu'en novembre dernier pour prendre position permettant dans la foulée à l'exécutif de chaque commune de transmettre ses recommandations.

Dès 2021, les futurs conseillers municipaux décideront de la suite à donner à ce projet.

(Suite p.2)

Le présent article se base sur le pré-rapport de SEREC Sàrl, soumis en septembre dernier aux autorités communales concernées et consultable dans son intégralité sur www.grone.ch.

2020 connaît en Suisse un surcroît de projets de fusion de communes. En début d'année, notre pays comptait encore 2205 communes dont 126 en Valais. Entre 1990 et 2020, 52 entités communales ont disparu dans notre canton, contre 986 sur le plan confédéral.

Notre Commune de Grône ne fait pas exception à cette tendance.

Des réflexions ont ainsi été menées depuis 2018 autour du projet de fusion entre Sierre, Chippis, Chalais et Grône.



Quelques étapes importantes:

Pendant la première partie de l'étude portant sur l'opportunité d'une fusion, les membres du comité de pilotage ont participé à une analyse multicritère mettant en lumière les thématiques afférentes aux affaires communales. Chaque membre a répondu au questionnaire tenant compte de la situation de sa propre commune.

Une thématique est apparue prioritaire pour l'ensemble des quatre communes, celle des services à la population. Pour Chalais et Sierre, le territoire et l'environnement venaient juste après, tandis que pour Grône et Chippis, les aspects sociétaux (formation, santé, culture) occupaient le deuxième rang.

CHAQUE MEMBRE A ÉVALUÉ CE QU'UNE FUSION POUVAIT APPORTER À SA COMMUNE

Le comité de pilotage a dû ensuite se projeter dans le futur, à l'horizon 2030. Chaque membre a évalué ce qu'une fusion pouvait apporter à sa commune dans les

domaines suivants: économie, territoire/environnement, cadre de vie/société, gouvernance/fonctionnement et services à la population. Ces visions ont ensuite été renforcées par des groupes de travail mêlant des représentants de chacune des 4 communes. Notre Commune de Grône était représentée notamment par Karine Crettaz, Marcel Bayard, Antoine Fournier, Eric Morand, Joseph de Preux, Gérald Morand et Frédéric Caloz. Une première séance commune s'est tenue déjà en mai 2019, suivie par diverses autres dans le but d'élaborer les premiers principes de fonctionnement de l'éventuelle future commune, née de la fusion.

Dès le début, ces groupes ont travaillé en tenant compte au maximum de l'avis des citoyens qui avaient été collectés au travers d'ateliers participatifs et de sondages en ligne, ceci pour l'ensemble des domaines suivants:

- Territoire et services techniques
- Travaux publics
- Identité et autorités
- Administration
- Finances

Un premier préavis de chaque conseil municipal a été ensuite communiqué, basé

sur les résultats de tous ces travaux. Se focalisant sur notre Commune, il ressort du pré-rapport de SEREC que « **pour le Conseil municipal de Grône, la réflexion entamée a été constructive et a permis de se poser les bonnes questions. Il est probable que ce thème devrait revenir à l'ordre du jour dans deux ou trois législatures. L'exécutif actuel est plutôt favorable à une situation de statu quo.** »

Cette conclusion avait déjà été relayée par le Nouvelliste dans son édition du 15 septembre 2020 qui titrait: « ... l'exécutif de Chippis hésite, celui de Grône prône le statu quo ». L'article soulignait que la nouvelle commune se nommerait Sierre.

Il paraît important de souligner qu'un statu quo ne signifie pas abandon mais qu'une intensification des collaborations pourrait permettre une fusion naturelle à terme de plusieurs communes » tel que le relève le pré-rapport.

Il appartient à la prochaine législature de donner suite à ce long processus.

Les urnes ont parlé

Par Antoine Fournier, président élu



Les citoyens ont décidé. Les nouveaux conseillers prennent déjà la température et l'étendue de leurs nouvelles responsabilités tandis que les anciens édiles

s'appliquent à assurer une bonne transition pour le bien de la Commune. Un nouveau cycle de quatre ans s'apprête à commencer. Bien que la situation actuelle soit remplie d'incertitudes d'ordre aussi bien sociétal que financier, nous devons projeter vers l'avant si nous voulons atteindre nos objectifs. Dans ces conditions, il est nécessaire, d'abord, de prendre du recul afin d'analyser notre bilan et, sur cette base, de préciser les contours du chemin à parcourir. Pour garantir une vue d'ensemble, il est primordial de garder à l'esprit l'inventaire global des biens communaux, comme par exemple les routes ou encore les bâtiments publics, pour planifier au mieux, et sur le long terme, les investissements nécessaires à réaliser afin de garantir un bon entretien et la meilleure valorisation possible de ces actifs.

L'AMBITION D'AMÉLIORER LE CONFORT DE NOS ESPACES PUBLICS

À l'heure de la transition énergétique, la Commune de Grône, au travers de la société GRENSA, a déjà entamé sa marche en avant puisque nous turbinons notre eau à l'aide de microcentrales. Une énergie propre est produite sur notre territoire. Il nous appartient aujourd'hui d'analyser le potentiel de production d'énergie propre sur l'ensemble du domaine communal afin de saisir toutes les opportunités pouvant garantir le succès de notre transition.

Ces dernières années ont été marquées par de grands investissements pour notre commune à l'image de la Salle Recto Verso. Ceux-ci ont souvent contribué à focaliser, de manière fort positive, le feu des projecteurs sur notre Commune. Dans l'optique d'améliorer encore la qualité et le confort de nos infrastructures communales, il nous incombe aujourd'hui de pro-

fitier de cette image d'une commune qui a su, pour le plus grand bien de sa population, valoriser ses grands investissements. Il convient d'adapter notre stratégie de circulation/mobilité sur notre territoire avec l'ambition d'améliorer grandement le confort de nos espaces publics. En effet, notre Commune possède de nombreux atouts qu'il nécessiterait de mettre en valeur dans cette stratégie.

NOUS VEILLERONS À CE QUE CELA FAVORISE NON SEULEMENT LE VIVRE ENSEMBLE DES USAGERS « ORDINAIRES » MAIS AUSSI DE TOUTES LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

D'un côté, la volonté légitime de préserver l'environnement préconise une population qui utilise le plus fréquemment possible les transports publics. D'un autre côté, la pandémie mondiale actuelle le démontre une fois de plus, des places publiques

stratégie globale claire et, notamment, d'anticiper les prochaines recommandations attendues de l'État et de la Confédération portant entre autres sur la mise en conformité des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite. Afin d'atteindre nos objectifs, le concept de circulation piéton, vélo, véhicule lourd et léger devra être revu dans son ensemble. Nous veillerons à ce que cela favorise non seulement le vivre ensemble des usagers « ordinaires » mais aussi de toutes les personnes à mobilité réduite.

Nous devons aux autorités actuellement aux commandes et à l'ensemble des contribuables de notre Commune l'héritage d'une saine situation tant au niveau des infrastructures que des finances.

Même si de nombreuses incertitudes, liées notamment aux événements sanitaires actuels, ont récemment émergé avec une grande vigueur, il est de notre devoir de poursuivre l'amélioration du bien-être des citoyennes et citoyens de notre Commune. La transition entamée entre l'ancien et le nouveau Conseil communal est de nature à nous rendre confiants, sereins mais aussi enthousiastes, tout en étant conscients de l'ampleur du travail qui nous attend. Les discussions et les réunions, qui ont déjà été entreprises, sont positives et constructives.



Notre Commune peut compter sur de précieuses infrastructures.

aménagées, des installations de plein air qui incitent à s'oxygéner, bref une saine qualité de vie en dehors de nos foyers respectifs occupera une place toujours plus importante dans la vie quotidienne de nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi pour les prochaines années, il est souhaitable de mettre à disposition de notre population des infrastructures idoines et répondant à ces deux pré-requis: par exemple, des arrêts de bus couverts et plus de bancs et d'espace de détente au grand air. Cela implique une

Je me réjouis de m'engager à la tête de notre Commune aux côtés des futurs responsables des dicastères que je sais compétents et volontaires ainsi que de nos très dévoués membres du personnel.

Nous formerons ainsi une équipe compétente et décidée, plaçant les besoins et les attentes de nos habitantes et habitants au centre de son action.

